

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Sucrerie de BEAUFONDS à SAINT-BENOIT

## Description de l'établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 08/06/2022

Nom : Sucrerie de BEAUFONDS  
Adresse : BEAUFONDS  
Commune principale : SAINT-BENOIT (97410)  
Communes secondaires Non renseigné  
Activités : 15.8H - Fabrication de sucre  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 22/09/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00073540101  
Ancien identifiant SIS : 974SIS12029

Description<sup>1</sup> : Le site se trouve sur une ancienne sucrerie-distillerie, en activité de 1984 à 1998. Les analyses ont identifié des pollutions par des éléments amiantés, et autres polluants (hydrocarbures, plomb, vanadium, cuivre...) dans le sol. L'exploitant a procédé à la remise en état du site, pour un usage industriel.

L'inspection estime que le site ne présente pas de risque qui ne serait pas acceptable pour ledit usage, et dresse un PV de récolement en date du 5 avril 2017. Toutefois, il convient de prendre en compte les futurs aménagements du site, en cas de changement d'usage. Afin de conserver la mémoire de la pollution résiduelle évoquée supra (plomb, zinc, cadmium, mercure et hydrocarbures), l'Etat procède au classement de ces terrains en Secteur d'Information sur les Sols (SIS).

Documents associés<sup>2</sup> : PV Récolement

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 12/09/2022

Description<sup>3</sup> : Le site se trouve sur une ancienne usine sucrière, qui avait été autorisée par arrêté préfectoral du 14 novembre 1984, et dont la cessation d'activité a été notifiée en 1998. Lors d'une visite de contrôle, l'inspection a constaté la présence de déchets dangereux sans protection (calorifuges susceptibles de contenir de l'amiante, des huiles usagées, des chaux, phosphates et permanganates de potassium). Un AP du 27 mars 2000 prescrit sous 3 mois des mesures d'urgence pour la remise en état du site, impose à l'exploitant plusieurs mesures permettant d'

assurer la mise en sécurité du site et d'établir les premiers diagnostics du sols.

L'exploitant transmet une étude de diagnostic du site et une Évaluation Simplifiée des Risques (ESR), de laquelle il ressort une pollution par des éléments amiantés, et autres polluants (hydrocarbures, plomb, vanadium, cuivre...) dans le sol. Toutefois, l'ESR conclut à un risque acceptable en classant le site en classe 2 : à surveiller. L'exploitant procède au retrait des déchets amiantés et à leur conditionnement. Un AP n°2010-3050/SG/DRCTCV du 24 décembre 2010 met en demeure l'exploitant de procéder à l'évacuation des produits dangereux, et à la limitation de l'accès, dans le cadre de la cessation d'activité et de la mise en sécurité du site.

L'inspection est informée en décembre 2012 de la fin des opérations de désamiantage, la réalisation d'un diagnostic des sols, de la fin des opérations de démolition des structures, de remblaiement de la zone avec des matériaux inertes, et de l'évacuation des déchets amiantés. Le rapport d'ANTEA est remis à l'inspection le 14 août 2013 et comprends un diagnostic environnemental initial, et des investigations sur l'état du sous-sol. L'inspection constate après visite, que la mise en demeure est respectée.

L'exploitant transmet une note technique du 14 mars 2017, identifiant des pollutions résiduelles présentes sur les terrains. Étant donné que l'ensemble des produits et déchets ont été évacués, que les infrastructures potentiellement polluantes ont été retirées, que la majeure partie des terres polluées ont été éliminées, que les seuils des pollutions résiduelles restent faibles et ne nuisent pas à l'usage envisagé (industriel), l'inspection estime que le site ne présente pas de risque qui ne serait pas acceptable pour ledit usage, et dresse un PV de récolement en date du 5 avril 2017.

Malgré l'absence de risque notable pour le type d'usage fixé, il convient de prendre en compte les futurs aménagements du site, en cas de changement d'usage. Afin de conserver la mémoire de la pollution résiduelle évoquée supra (plomb, zinc, cadmium, mercure et hydrocarbures), l'état procède au classement de ces terrains en Secteur d'Information sur les Sols (SIS).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

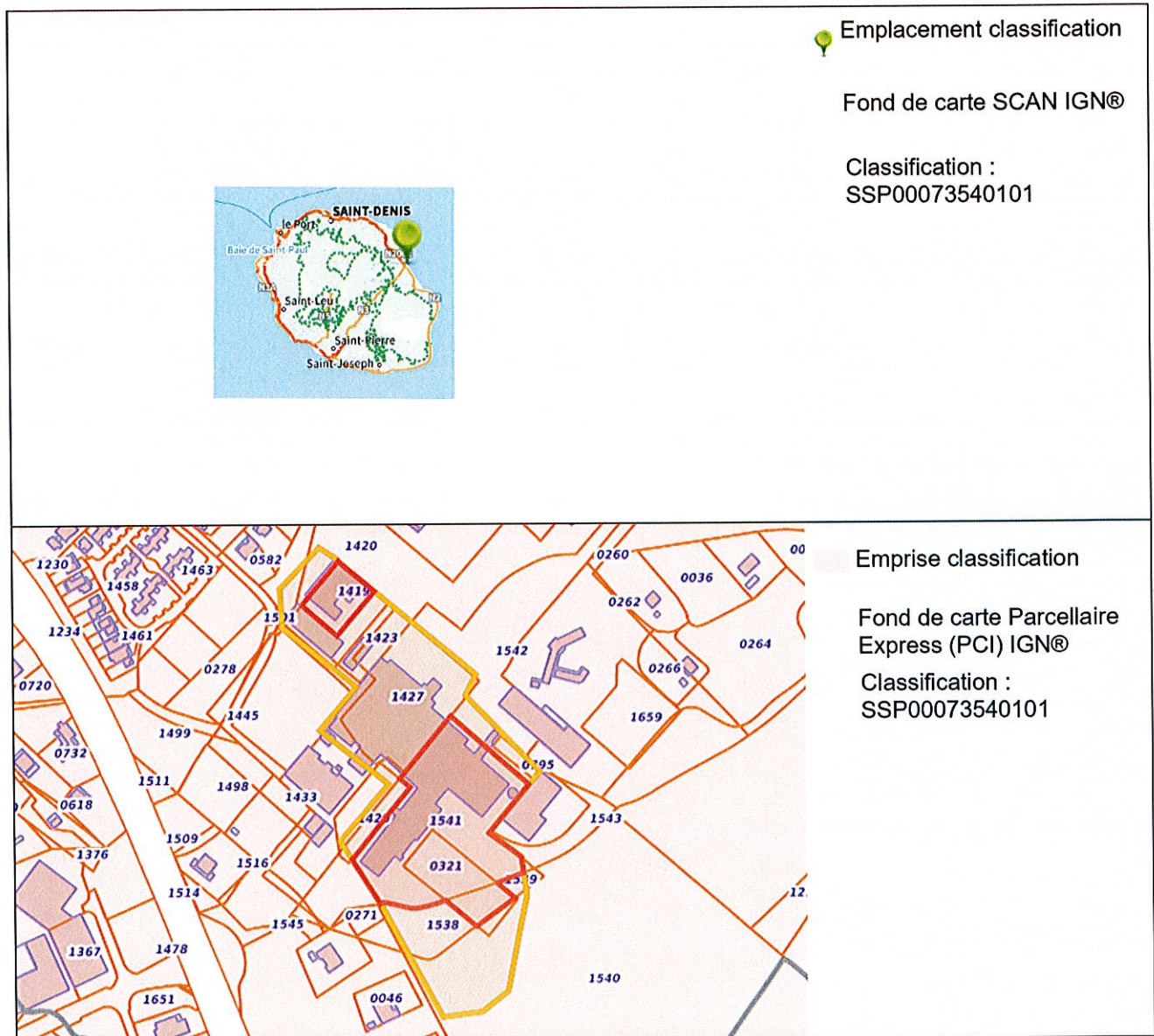
## Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Saint-Benoît	1	AR	0321	97
Saint-Benoît	1	AR	1419	97
Saint-Benoît	1	AR	1420	97

Saint-Benoît	1	AR	1421	97
Saint-Benoît	1	AR	1424	97
Saint-Benoît	1	AR	1427	97
Saint-Benoît	1	AR	1429	97
Saint-Benoît	1	AR	1430	97
Saint-Benoît	1	AR	1536	97
Saint-Benoît	1	AR	1537	97
Saint-Benoît	1	AR	1538	97
Saint-Benoît	1	AR	1539	97
Saint-Benoît	1	AR	1540	97
Saint-Benoît	1	AR	1541	97
Saint-Benoît	1	AR	1543	97

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :

Long. :6202874.43603409, Lat. :-2397877.6220732275

Superficie estimée :

13648 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.